

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
COMMUNE d'EPINIAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le quatorze décembre deux mil vingt et un, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Desnos, Choquet, Ducoux (arrivée à 18h46), Roger, M.M. Després, Ruau, Bourgeault, Gautrin, de La Chesnais, Hardy.

Absents excusés : Mme Passier Géraldine, Mme Joëlle Trufflet, M. Jérôme Roizil,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Anne-Laure Choquet a été élue secrétaire de séance.

N° 2021-12- 116 – Aménagement d'un espace naturel dans les Landes.

Madame le Maire fait un rappel sur le projet d'aménagement des Landes. Ce projet est validé au titre de la programmation du volet 2 investissements du contrat départemental de territoire 2017 – 2021. Le département accorde une subvention d'un montant de 26 320 € à la réalisation de ce projet.

L'aménagement consiste à développer un espace pédagogique, ludique, sportif et environnemental sur un site naturel autour de l'étang situé dans la forêt communale des Landes avec les objectifs suivants :

- Préserver la biodiversité par la création d'outils pédagogiques en lien avec l'ONF pour tous publics : un observatoire pour les oiseaux, des panneaux sur la gestion de la forêt, la protection de la ressource en eau,
- Valoriser les liaisons pédestres et cyclables entre les Landes et le parc de la Higourdais
- Développer l'offre ludique et sportive existante avec l'installation de jeux pour les enfants,
- Développer l'attractivité touristique du pays de Saint Malo et le tourisme nature avec la mise en valeur de cet espace : tables, bancs, signalétique et supports de communication.

Madame le Maire indique que le devis de l'ONF (Office National des Forêts) pour la création et la fourniture de cinq panneaux de présentation d'un sentier d'interprétation des paysages pour

un montant de 5 051,25 euros HT, soit 6 061,50 euros TTC a été validé lors du conseil municipal du quinze juin 2021.

- Madame LAURENT présente un devis de l'entreprise SPME22 pour la fourniture et la pose des équipements d'un montant de 28 654.14 euros HT soit 34 384.97 € TTC.

Le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Monsieur Després présente un devis de l'entreprise JOUQUAN pour le terrassement et l'empierrement de l'espace jeux des Landes d'un montant de 9 007.35 euros HT soit 10 808.82 € TTC

Le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Monsieur Després présente un devis de l'entreprise HEUZE-PORCHER pour le terrassement et l'empierrement du parking d'un montant de 13 221 euros HT soit 15 865.20 € TTC

Le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.